



CCPPNU

Caisse commune des
pensions du personnel
des Nations Unies



RAPPORT ANNUEL

2021

TABLE DES MATIÈRES

1	04 Introduction 04 Message de l'Administratrice des pensions
2	06 Chiffres clés
3	07 Présentation de la Caisse 09 Historique 10 Organigramme 11 Participation et avantages 14 Organisations affiliées 15 Accords de transfert 16 Diversité et inclusion
4	19 Investissements, Risque et conformité 20 Gestion d'actifs 21 Politique d'investissement 21 Objectifs d'investissement à long terme et à court terme 22 Allocation d'actifs 23 Diversification des investissements 24 Contrôle des risques et de la conformité 25 Opérations et systèmes d'information
5	27 Investissements durables 28 Investissements durables 28 Faits saillants 2021 29 Réalisations à ce jour
6	31 Questions actuarielles et gestion actif-passif 32 Évaluation actuarielle 33 Gestion actif-passif
7	35 Gouvernance 36 Gouvernance 37 Organigramme de la gouvernance 38 Administration de la Caisse 39 Comités
8	41 États financiers

INTRODUCTION

Message de l'Administratrice des pensions

|| J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies pour 2021, année qui a de nouveau été marquée par des résultats exceptionnels et par la modernisation de nos services.

Permettez-moi tout d'abord de souligner que la santé financière de la Caisse est excellente, comme le confirme l'évaluation actuarielle la plus récente, arrêtée au 31 décembre 2021. L'évaluation a montré que le taux des cotisations actuellement prélevées sur la rémunération considérée aux fins de la pension était supérieur, de 2,3 %, au taux de cotisation qui était nécessaire pour maintenir l'équilibre actuariel de la Caisse. Malgré les récentes fluctuations des marchés financiers, la Caisse continue d'être bien capitalisée.

En 2021, le Bureau de la gestion des investissements a de nouveau enregistré de bons résultats, comme en témoigne le taux de rendement réel de 4,26 % par an sur une période de 15 ans, le portefeuille étant évalué à 91,5 milliards de dollars des États-Unis au 31 décembre 2021. Il a également réussi à réduire de 39 % l'empreinte carbone du portefeuille de la Caisse, dépassant ainsi les objectifs qui avaient été fixés.

De son côté, l'Administration des pensions a fourni des services de qualité aux clients et traité plus de 90 % des nouveaux dossiers de demande de pension dans les 15 jours ouvrables. Tous les versements ont été effectués à temps. En 2021 et au début de 2022, en raison de difficultés géopolitiques, la Caisse n'a pas pu se servir des filières bancaires internationales pour servir les prestations dues aux bénéficiaires vivant en Afghanistan, au Mali et en Russie et a donc activement cherché et mis en place de nouvelles filières de paiement passant par les organisations affiliées. Elle a également poursuivi sa modernisation avec la stratégie C.A.R.E. [client-focused, action-oriented, relations-builder and efficiency-driven (axée sur le client, pragmatique,

facilitant les relations et privilégiant l'efficacité)], et simplifié et informatisé davantage les échanges avec les clients.

Je suis particulièrement fière que l'un de nos grands projets d'informatisation, l'application Digital Certificate of Entitlement (DCE), qui sert aux déclarations de situation, ait remporté le Prix du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies en 2021, dans la catégorie Innovation et durabilité. Grâce aux technologies de reconnaissance faciale, de la chaîne de blocs et de géolocalisation, l'application permet à nos clients de faire leur déclaration de situation directement à partir de leur téléphone ou de leur tablette, sans avoir à l'envoyer par la poste.

Dans l'ensemble, en 2021, plus d'un tiers des retraités et des bénéficiaires ont utilisé soit l'application DCE, soit une nouvelle fonction du portail libre-service de la Caisse réservé aux membres qui permet de récupérer et de charger la déclaration de situation. Ces mesures ont aidé la Caisse à obtenir d'importants gains d'efficacité et évité aux clients de gaspiller des milliers de feuilles de papier, de perdre du temps et de payer des frais de port.

Les organisations affiliées ont également bénéficié des activités d'informatisation de la Caisse, puisque les dossiers de cessation de service sont désormais envoyés sous forme électronique, ce qui accélère le traitement des pensions, évite d'avoir à brasser du papier et améliore l'exactitude et la sécurité des données.

Les instructions concernant le versement des prestations, étape indispensable au moment de la cessation de service, peuvent maintenant être chargées directement dans le portail libre-service. En 2022-2023, la Caisse prévoit d'améliorer encore cet aspect des activités en donnant la possibilité d'indiquer en ligne, dans le portail, le type de prestation choisie et de saisir les instructions concernant le versement des prestations. Les participants qui quittent leur employeur seront guidés pas à pas

en ce qui concerne le choix du type de prestation ainsi que la saisie de leurs informations bancaires et de leur adresse postale.

En 2021, la Caisse a également adopté un nouveau dispositif de prestation de services de façon à améliorer encore ses services. Le dispositif compte quatre grands objectifs : i) la Caisse place le souci du client au cœur de ses opérations ; ii) elle fournit des services dans le monde entier ; iii) elle fournit des services cohérents et de qualité dans les meilleurs délais ; iv) elle outille ses clients. La Caisse a défini 11 initiatives pour atteindre ces objectifs, notamment l'acquisition d'un nouveau système de gestion de la relation clients dont la mise en service est prévue en 2022-2023.

En interne, elle a intensifié ses activités de transformation culturelle en 2021 et adopté des stratégies dans les domaines des ressources humaines, de l'apprentissage et du perfectionnement, de l'égalité des genres et de la communication. Elle a mis en service un nouvel intranet pour améliorer la communication interne et procédé à une évaluation de la culture de leadership auprès du personnel, en collaboration avec l'École des cadres du système des Nations Unies, pour repérer les domaines dans lesquels il serait possible d'améliorer l'environnement et les méthodes de travail.

Des groupes d'employés ont été constitués pour faire progresser des dossiers tels que l'avenir du travail, l'inclusion, la prise de décisions et l'application du principe de responsabilité, la collaboration entre équipes, la communication, la transformation et le perfectionnement des compétences, et l'innovation. Des améliorations ont été constatées à l'occasion de la deuxième évaluation de la culture de leadership, qui a été menée en 2022, le nombre de réponses positives ayant augmenté de huit points de pourcentage en ce qui concerne l'environnement de travail.

La Caisse bénéficie du soutien privilégié des organisations

affiliées, comme le confirment les observations que j'ai reçues de leur part en 2021-2022. En 2021, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution sur les questions relatives aux pensions qui témoigne de la confiance placée dans la Caisse ; elle a approuvé pour l'essentiel la stratégie et le budget d'administration de la Caisse proposés pour 2022.

Compte tenu des résultats financiers, de l'amélioration des services fournis et de la confiance dont elle jouit, la Caisse est en position de force pour faire face à l'avenir.

Rosemarie McClean

Administratrice des pensions



CHIFFRES CLÉS

Au 31 décembre 2021



PARTICIPANTS



BÉNÉFICIAIRES



Pourcentage de dossiers de demande de pension traités dans les 15 jours ouvrables

Performance du portefeuille d'investissements



35 DEVISES

Autres 27% Dollars É.-U 73%

OBJECTIF D'INVESTISSEMENT À LONG TERME



*Le taux de rendement réel à long terme requis par l'actuariat en dollars américains.

INVESTISSEMENT DANS



PAYS ET TERRITOIRES

Investissements gérés en interne

Gérés en externe



3

Présentation de la Caisse



UNJSPE

Historique

La Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1949 en vue d'assurer aux fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies, à la cessation de leur service, des prestations de retraite, de décès et d'invalidité et des prestations connexes. Elle couvre également le personnel de 24 autres organisations affiliées.

Les prestations définies versées par la Caisse aux retraités et à leurs ayants droit sont un élément majeur de l'ensemble des prestations offert aux fonctionnaires des Nations Unies. La Caisse a des bureaux à New York et à Genève et des bureaux de liaison à Nairobi et à Bangkok.

Aperçu général

La structure de la Caisse est double:



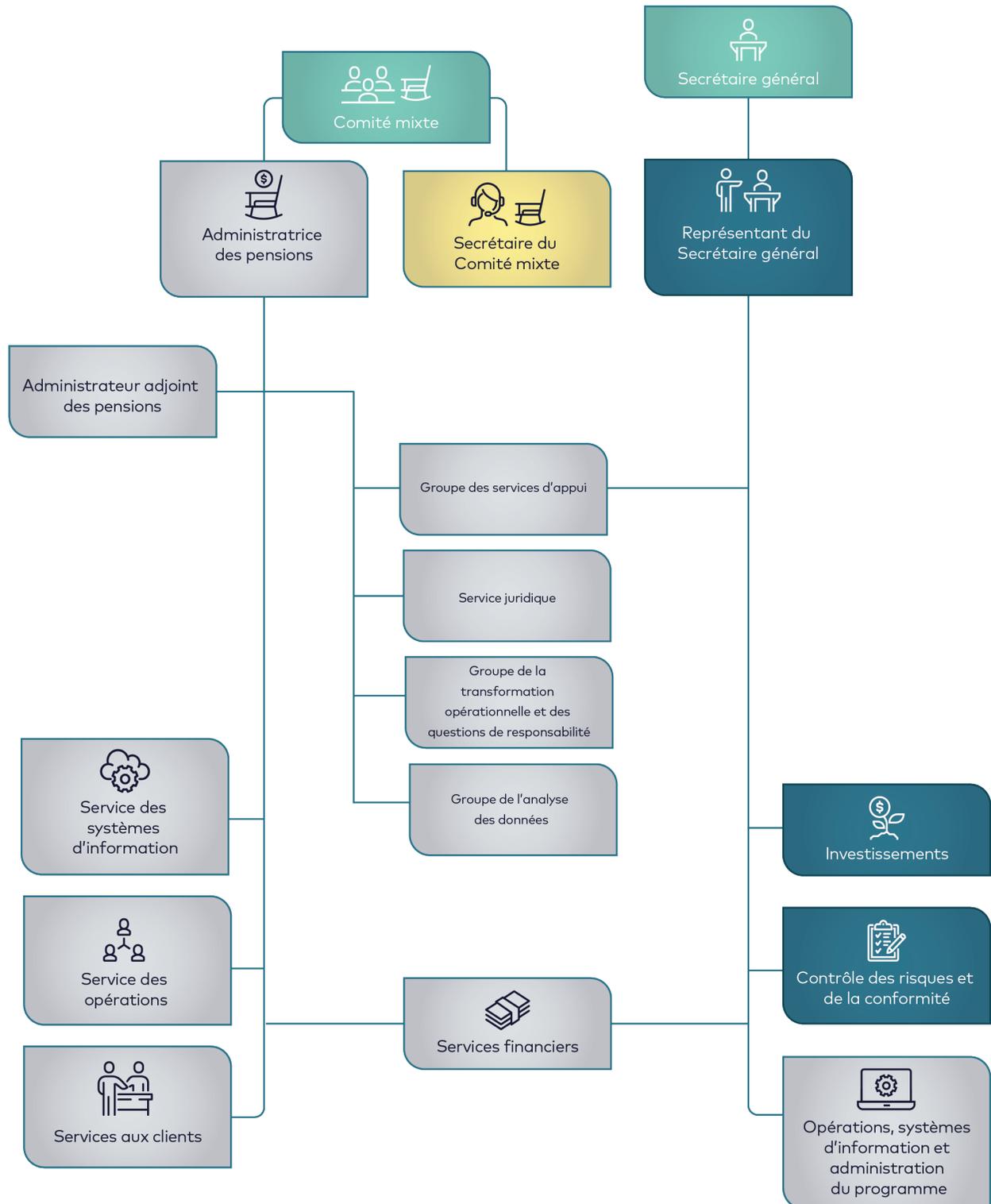
L'Administratrice des pensions gère les questions relatives à l'administration des pensions, sous l'autorité du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies est chargé de l'investissement des avoirs de la Caisse et a délégué cette responsabilité à son **représentant pour les investissements de la Caisse.**

Le Secrétaire du Comité mixte, dont le poste a été créé par l'Assemblée générale en 2018, rend compte au Comité mixte.

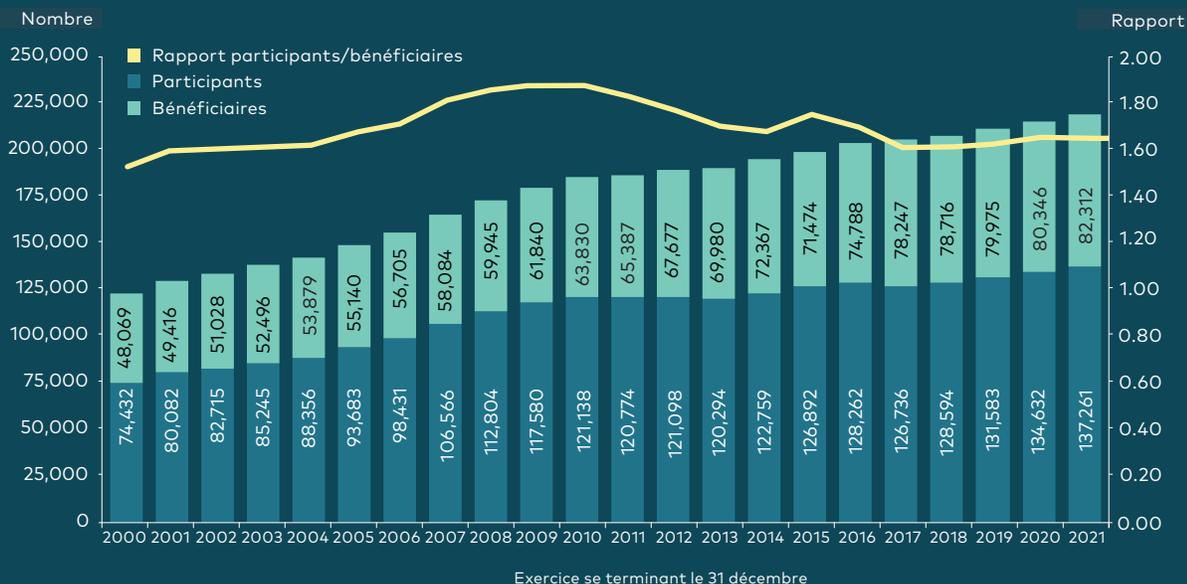
Organigramme

Au 1er janvier 2022



Participation et avantages

Participants et bénéficiaires



Participation

Les membres du personnel de chaque organisation affiliées ayant un engagement de six mois ou plus sont affiliés à la Caisse. Chaque mois, les fonctionnaires versent une partie de leur rémunération considérée aux fins de la pension à la Caisse et l'employeur verse une cotisation égale au double de ce montant.

Régime à prestations définies

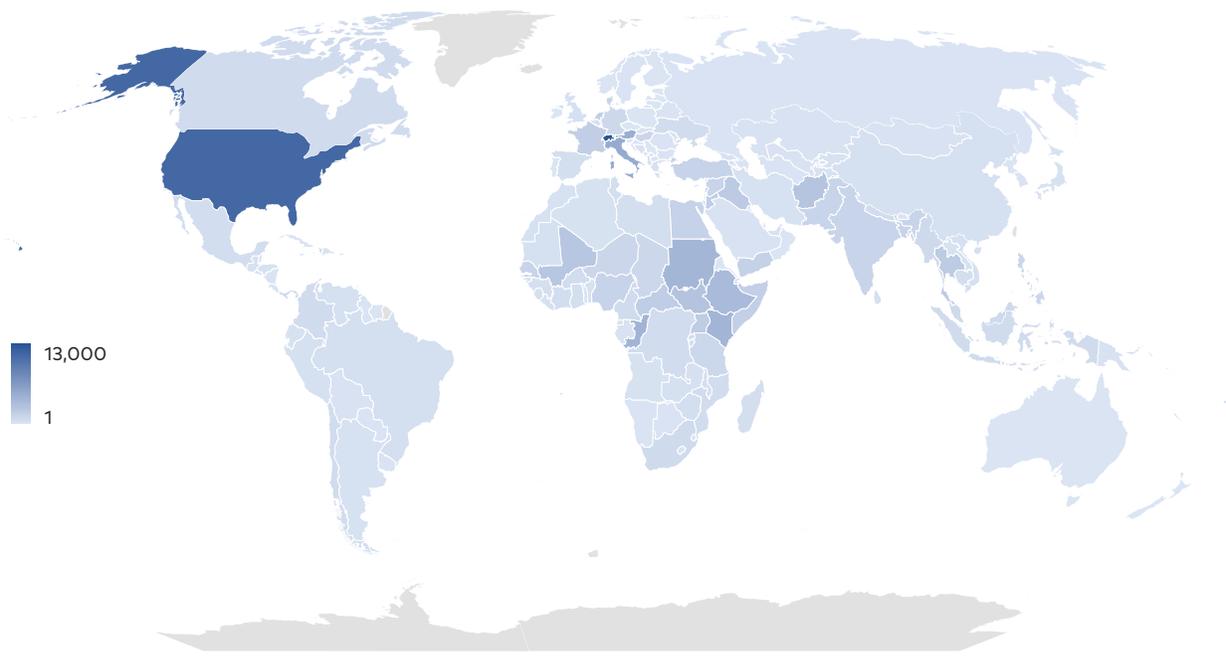
Les prestations versées ne sont tributaires ni du rendement des investissements ni de l'espérance de vie. Les risques sont assumés par les organisations affiliées et partagés par les participants au moyen des cotisations versées à la Caisse.

Retraite, décès et invalidité

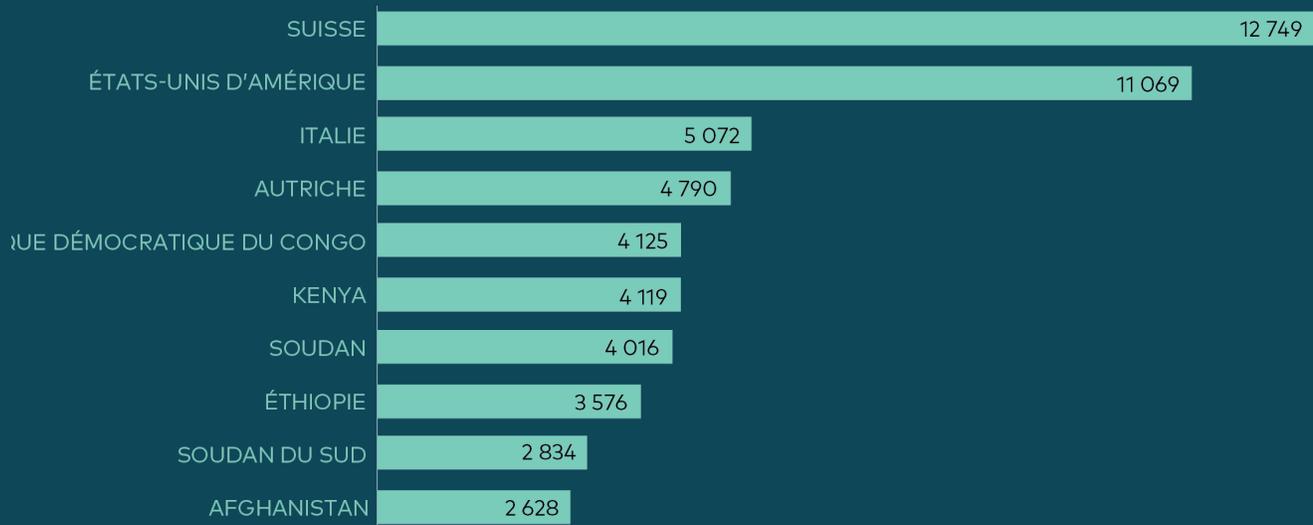
Le droit à une pension est acquis au bout de cinq ans de cotisation, sauf en cas de décès et d'invalidité, cas où le droit est acquis immédiatement. Lorsqu'ils quittent l'organisation qui les employait, les participants peuvent opter pour un versement de départ au titre de la liquidation des droits (somme forfaitaire) ou, s'ils sont affiliés à la Caisse depuis plus de cinq ans, pour une prestation périodique. Les enfants et les conjoints survivants peuvent également bénéficier de prestations.



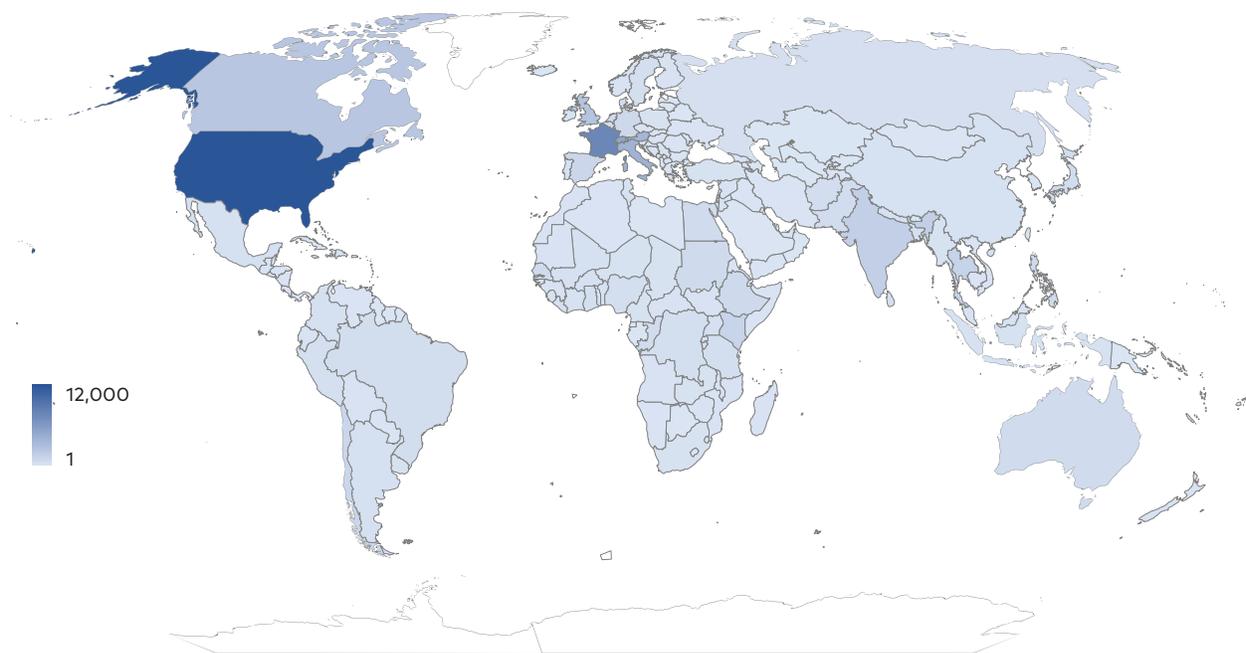
Nombre de participants par pays d'affectation au 31 décembre 2021



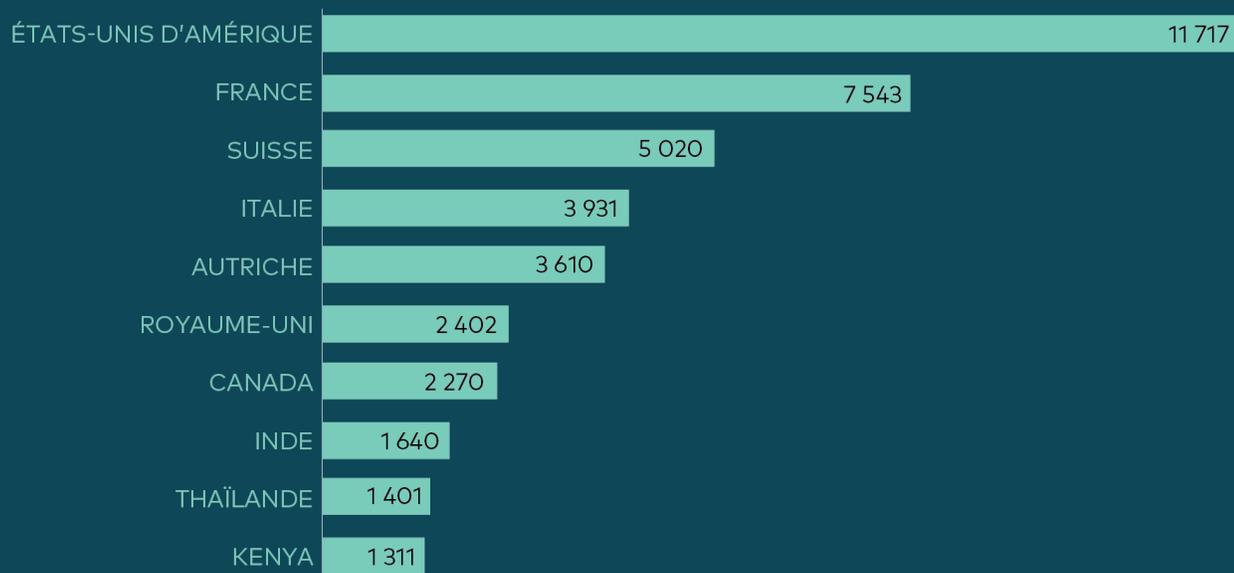
Les 10 pays d'affectation comptant le plus de participants au 31 décembre 2021



Nombre de retraités et autres bénéficiaires par adresse postale au 31 décembre 2021



Les 10 pays dans lesquels sont concentrées les adresses postales des retraités et autres bénéficiaires au 31 décembre 2021



Organisations affiliées

Au 1er janvier 2022, les organisations membres de la Caisse sont les suivantes :

Organisations affiliées		Nombre de participants	Année d'affiliation
Organisation des Nations Unies	ONU	86 827	1949
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	FAO	13 900*	1950
Organisation mondiale de la Santé	OMS	11 310	1949
Organisation internationale pour les migrations	OIM	8 636	2007
Organisation internationale du Travail	OIT	4 283	1953
Agence internationale de l'énergie atomique	AIEA	2,743	1958
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	UNESCO	2,539	1951
Organisation mondiale de la propriété intellectuelle	OMPI	1,210	1977
Cour pénale internationale	CPI	1,166	2004
Union internationale des télécommunications	UIT	778	1960
Organisation de l'aviation civile internationale	OACI	720	1951
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	ONUDI	713	1986
Fonds international de développement agricole	FIDA	646	1977
Organisation météorologique mondiale	OMM	388	1952
Organisation maritime internationale	OMI	345	1959
Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires	OTICE	329	2019
Tribunal spécial pour le Liban	TSL	259	2009
Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie	CIGGB	169	1996
Organisation mondiale du tourisme	OMT	87	1996
Autorité internationale des fonds marins	ISA	48	1998
Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels	ICCROM	47	1981
Union interparlementaire	UIP	45	2005
Tribunal international du droit de la mer	TIDM	40	1997
Organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes	OEPP	19	1983
Arrangement de Wassenaar sur le contrôle des exportations d'armes classiques et de biens et technologies à double usage	WA	14	2021

* Comprend les participants du PAM qui relèvent, aux fins des pensions, du Comité des pensions du personnel de la FAO.

Accords de transfert

La Caisse a signé des accords de transfert de droits à pension avec 24 entités : ces accords permettent aux participants de la Caisse de transférer à une organisation non affiliée les droits à pension qu'ils ont acquis avec la Caisse, ou vice versa, lorsqu'ils commencent un nouvel emploi.

On trouvera ci-après la liste des entités avec lesquelles des accords de transfert de droits à pension ont été conclus :

- Banque africaine de développement
- Banque asiatique de développement
- Conseil de l'Europe
- Banque européenne pour la reconstruction et le développement
- Centre européen pour les prévisions météorologiques à moyen terme
- Communautés européennes
- Association européenne de libre-échange
- Banque européenne d'investissement
- Fonds européen d'investissement
- Organisation européenne pour la sécurité de la navigation aérienne
- Organisation européenne pour l'exploitation de satellites météorologiques
- Agence spatiale européenne
- Institut d'études de sécurité de l'Union européenne
- Centre satellitaire de l'Union européenne
- Gouvernement canadien (transfert au régime des pensions canadien uniquement)
- Banque interaméricaine de développement
- Fonds monétaire international
- Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
- Organisation de coopération et de développement économiques
- Organisation pour l'interdiction des armes chimiques
- Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
- Union postale universelle
- Groupe de la Banque mondiale
- Organisation mondiale du commerce

Diversité et inclusion

Fidèle aux valeurs de l'Organisation des Nations Unies, la Caisse s'attache à promouvoir le respect de toutes les différences entre les membres du personnel et à garantir un milieu de travail qui privilégie la collaboration, le soutien et le respect et qui incite chacun et chacune à participer à l'action de la Caisse.

Diversité géographique

Au 31 décembre 2021, les membres du personnel de la Caisse étaient originaires des 66 pays suivants :

 Albanie	 Bosnie-Herzégovine	 Canada	 Tchéquie
 Australie	 Brésil	 Chine	 Équateur
 Bangladesh	 Bulgarie	 Colombie	 Égypte
 Belgique	 Burkina Faso	 Comores	 Estonie
 Bénin	 Cambodge	 Costa Rica	 Éthiopie
 Bhoutan	 Cameroun	 Chypre	 France

 Allemagne	 Iraq	 Malaisie	 Nigéria
 Guyana	 Italie	 Maurice	 Pakistan
 Haïti	 Jamaïque	 Mexique	 Philippines
 Hungary	 Japon	 Mongolie	 Pologne
 India	 Kenya	 Myanmar	 Portugal
 Indonesie	 Kirghizistan	 Pays-Bas	 République de Corée

 Roumanie	 Suisse	 États-Unis d'Amérique
 Fédération de Russie	 Thaïlande	 Ouzbékistan
 Sénégal	 Trinité-et-Tobago	 Viet Nam
 Singapour	 Tunisie	 Yémen
 Espagne	 Türkiye	 Zambie
 Sri Lanka	 Royaume-Uni	 Zimbabwe



4

Investissements

La gestion d'actifs

Au 31 décembre 2022



Au 31 décembre 2021, la Caisse gérait un portefeuille d'investissements diversifiés chiffré à environ 91,5 milliards de dollars des États-Unis, dont 81,2 % étaient gérés activement en interne. Elle investit dans le monde entier, dans des régions telles que l'Amérique du Nord, l'Europe, l'Asie, l'Amérique latine et les Caraïbes, et l'Afrique. Les investissements portent sur plusieurs catégories d'actifs, notamment les actions mondiales, les titres mondiaux à revenu fixe, le capital-investissement, l'immobilier, les fonds d'infrastructures, les fonds d'exploitation forestière et les fonds de matières premières.

Politique d'investissement

La gestion des investissements de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies relève de la responsabilité fiduciaire du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies qui, dans l'exercice de cette responsabilité, consulte le Comité des placements et tient compte des observations et suggestions formulées de temps à autre par le Comité mixte quant à la politique à suivre en matière d'investissements.

Le Secrétaire général a délégué des pouvoirs au Représentant pour les investissements de la Caisse, qui assiste en son nom aux réunions du Comité des placements, à celles du Comité mixte et à d'autres réunions dans le cadre desquelles les questions relatives aux investissements des avoirs de la Caisse sont examinées. Le Représentant du Secrétaire général est secondé par le Bureau de la gestion des investissements. Les investissements envisagés doivent, au moment de l'examen initial, satisfaire aux critères de sécurité, de rentabilité, de liquidité et de convertibilité.

Le choix des investissements obéit à la politique d'investissement, qui est généralement actualisée de fond en comble à l'issue d'une étude de la gestion actif-passif, laquelle intervient tous les quatre ans. La politique d'investissement a été mise à jour pour la dernière fois en août 2019 et peut être consultée sur le site Web de la Caisse (<https://www.unjspf.org/fr/the-fund/comment-nous-investissons/>).

Objectifs d'investissement à long terme et à court terme

La Caisse s'est fixé pour objectif d'investissement à long terme (15 ans ou plus) d'atteindre un taux de rendement réel égal ou supérieur à 3,5 % (corrigé de l'inflation, telle qu'elle ressort de l'évolution de l'indice des prix à la consommation des États-Unis) en dollars des États-Unis et en données annualisées.

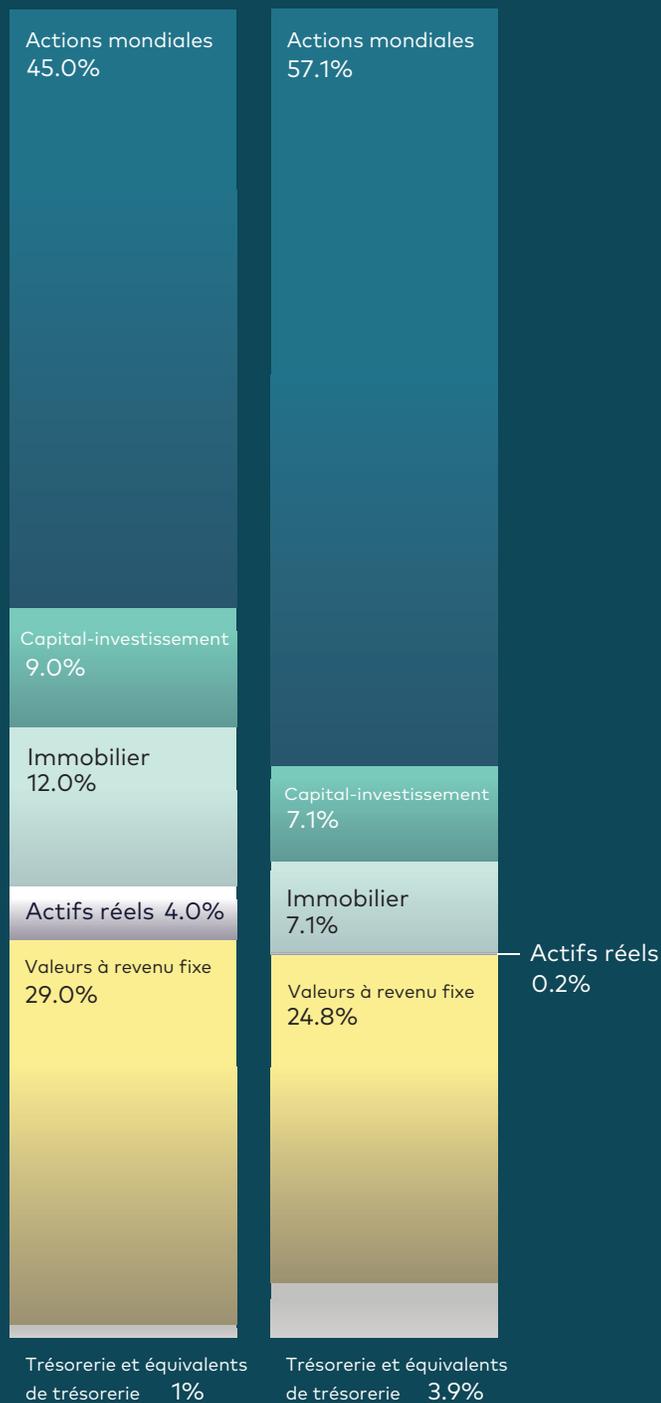
Son objectif d'investissement à court terme (3 ans) est d'atteindre un taux de rendement égal ou supérieur à celui de l'indice de référence retenu dans la politique d'investissement.

La Caisse s'attache à faire face de manière prudente à ses obligations à long terme, compte tenu des particularités de celles-ci, et à obtenir un rendement adéquat en ce qui concerne le placement de ses avoirs, sans sortir du cadre fixé dans la politique relative à l'appétit pour le risque..

Allocation d'actifs

Allocation stratégique des actifs (fourchette)

Poids effectif



Actions mondiales

Le groupe chargé du portefeuille des actions mondiales cherche à obtenir à long terme des rendements ajustés en fonction du risque supérieurs à ceux de l'indice de référence. Cette classe d'actifs est gérée en interne par quatre équipes : les équipes d'Amérique du Nord, d'Europe, d'Asie-Pacifique et des marchés émergents mondiaux ; une petite partie des actifs est confiée à des gérants externes, spécialisés principalement dans les investissements dans des sociétés à faible capitalisation. L'indice de référence est composé à 80 % de MSCI World Developed ESG Custom et à 20 % de MSCI Emerging markets ESG Custom, les titres dans les secteurs du tabac, de l'armement, des combustibles fossiles et du charbon thermique étant exclus.

Cet indice de référence adapté est composé d'environ 2 900 titres répartis dans 49 pays et régions, dont 25 marchés émergents. La gestion des titres de sociétés à faible capitalisation et de certains marchés non couverts par l'indice de référence se fait actuellement par l'intermédiaire de gérants externes et de fonds spécialisés

Les équipes chargées du portefeuille d'actions cotées en bourse géré en interne suivent une procédure d'investissement rigoureuse, fondée sur le choix des actions, l'analyse fondamentale et un dialogue fréquent avec les équipes de direction des sociétés dans lesquelles la Caisse investit ou envisage d'investir. Le Bureau de la gestion des investissements privilégie le long terme et préfère les entreprises de qualité capables de générer un rendement stable et supérieur au coût du capital et d'obtenir une croissance durable qui produit des profits. Les équipes chargées des actions tiennent également compte des questions d'environnement, de société et de gouvernance (ESG) dans leurs décisions d'investissement. Tous les investissements sont fonction des paramètres fixés pour le risque et des directives d'investissement.

Valeurs mondiales à revenu fixe et liquidités

Les équipes chargées des portefeuilles de valeurs mondiales à revenu fixe et des liquidités cherchent à obtenir un rendement supérieur à l'indice de référence en investissant activement sur les marchés mondiaux des titres à revenu fixe. Les valeurs mondiales à revenu fixe sont gérées en interne dans quatre portefeuilles, à savoir les bons

du Trésor américain, les valeurs titrisées négociées sur le marché américain, les dérivés de crédit et les marchés émergents mondiaux. L'indice de référence pour les valeurs mondiales à revenu fixe est l'indice Bloomberg Barclays Blended Enhanced Liquidity Fixed Income. Outre les portefeuilles de titres mondiaux à revenu fixe, les équipes gèrent le portefeuille de liquidités par rapport à l'indice Bloomberg Barclays Treasury Bill et répondent aux besoins de trésorerie et de devises dans plus de 34 devises pour l'ensemble de la Caisse.

Les équipes suivent une procédure d'investissement robuste et rigoureuse, fondée sur l'analyse fondamentale et l'analyse macroéconomique descendante, pour repérer des créneaux d'investissement sur les marchés de la dette locale. L'analyse porte sur les perspectives économiques, les valorisations et le positionnement. Une analyse ascendante est utilisée avant que ne soit prise la décision d'investir dans telle ou telle valeur. Elle comprend un examen de la qualité du crédit, de la répartition sectorielle, du profil de maturité, de la liquidité et de la valeur relative.

La Caisse construit son portefeuille en privilégiant les titres à faible risque et en tenant compte de la diversification et de la valeur relative. Elle revoit activement les portefeuilles pour les adapter à l'évolution de la situation économique et tirer parti des possibilités qui se font jour et ne s'écarte pas des directives d'investissement ni du budget risque qui est alloué.

Immobilier

L'équipe chargée du portefeuille immobilier supervise des investissements qui passent par des fonds gérés en externe. Elle s'attache activement à sélectionner et à encadrer les gérants externes de façon à réduire le risque et à augmenter les rendements à long terme.

Le programme d'investissement dans l'immobilier a démarré en 1971. En 2021, la Caisse avait investi dans plus de 128 fonds gérés en externe dans le monde. Elle se tourne vers des gérants de premier rang et cherche à obtenir à long terme des rendements supérieurs ajustés des risques, tout en améliorant la diversification globale du portefeuille.

L'objectif consiste à répartir également les investissements entre les valeurs du portefeuille de base constitué de fonds ouverts et celles du portefeuille de placements complémentaires constitué de fonds fermés. Les fonds de valeurs de base sont diversifiés par région et par type de bien immobilier, et les autres fonds le sont par

millésime, région, type de bien immobilier et profil de risque. L'indice de référence retenu pour le portefeuille immobilier est l'indice du National Council of Real Estate Investment Fiduciaries Fund - Open End Diversified Core Equity (NCREIF NFI-ODCE) plus 100 points de base.

Actifs réels

L'équipe chargée des actifs réels investit dans des fonds gérés en externe, principalement dans le domaine des infrastructures. La sélection est fondée sur un effet de levier modéré, de bonnes rentrées de fonds et des réalisations rentables. Des allocations modestes dans les fonds d'exploitation forestière, les fonds agricoles et les fonds de matières premières au niveau mondial font également partie du portefeuille d'actifs réels.

Le Bureau de la gestion des investissements a commencé à investir dans les infrastructures en 2011. Il se tourne vers des gérants de premier rang et cherche à obtenir à long terme des rendements supérieurs ajustés des risques, tout en améliorant la diversification globale du portefeuille. En décembre 2021, il avait investi dans huit fonds gérés en externe dans le monde.

Capital-investissement

L'équipe chargée du capital-investissement privilégie des fonds gérés en externe et des co-investissements. Lancé en 2010, le programme de capital-investissement a pour objectif la constitution d'un portefeuille de capital-investissement : il s'agit de sélectionner des gérants de premier rang et d'investir à leurs côtés pour obtenir à long terme des rendements supérieurs ajustés des risques, tout en améliorant la diversification globale du portefeuille.

Le programme de capital-investissement de la Caisse se compose actuellement d'un certain nombre de fonds gérés en externe, diversifiés par millésime, par sous-stratégie, par secteur et par région. L'indice de référence pour le portefeuille de capital-investissement est le MSCI ACWI, adapté (plus 200 points de base ; les armes, le tabac et le charbon thermique sont exclus). L'équipe chargée du capital-investissement alternatif collabore étroitement avec les équipes chargées des risques, de la conformité, des questions d'environnement, de société et de gouvernance et des questions juridiques pour garantir la conformité avec les fourchettes de risque et les principes régissant les investissements.

Diversification des investissements

La Caisse a opté pour une politique de diversification qui demeure une stratégie fiable pour améliorer le positionnement risque-rendement à long terme. En s'attachant à conférer une dimension véritablement mondiale à son portefeuille, elle se distingue de tous les autres grands fonds de pension.

La Caisse est à l'affût de toute occasion de diversifier ses investissements dans chaque catégorie d'actifs et dans toutes les régions. Au 31 décembre 2021, elle détenait des investissements dans 99 pays et territoires, aussi bien développés qu'en développement – soit directement, la Caisse possédant des titres émis dans 46 pays et libellés dans 35 devises, soit indirectement, la Caisse ayant investi dans certains pays par l'intermédiaire de fonds gérés en externe.

Contrôle des risques et de la conformité

La Section du contrôle des risques et de la conformité du Bureau de la gestion des investissements rend compte au Représentant du Secrétaire général et se compose d'une équipe Performances, d'une équipe Contrôle des risques et d'une équipe Contrôle de la conformité. Elle agit de manière indépendante et est chargée : i) de surveiller et d'évaluer les risques qui pèsent sur les avoirs de la Caisse ; ii) de superviser la gestion des risques, de contrôler la conformité, de surveiller la mesure des performances (calculées par Northern Trust, Comptable centralisateur et banque dépositaire de la Caisse) et la communication de l'information les concernant.

L'équipe Contrôle des risques contrôle et supervise de manière indépendante la cohérence de l'application, au fil du temps, des politiques et pratiques de contrôle des risques du Bureau. Une partie essentielle de son travail consiste à procéder à de fréquentes analyses et à en rendre compte régulièrement au Comité du contrôle des risques, ainsi qu'à divers autres comités internes, et à faciliter les investissements. Tous les rapports périodiques (trimestriels et annuels) sur les risques sont fondés sur des informations émanant d'un tiers, le Comptable centralisateur indépendant. L'équipe assume la responsabilité générale de l'évaluation et du contrôle des risques

et de la communication de l'information y relative pour toutes les catégories d'actifs. Elle établit également des rapports sur le contrôle des risques institutionnels qui portent sur les risques du Bureau et les contrôles mis en place par celui-ci, qui sont communiqués au Comité du contrôle des risques, au Groupe de travail sur la gestion globale des risques et au Comité d'audit.

Le suivi et la mise en place de mesures visant à garantir l'application des politiques et directives existantes font partie intégrante des activités du Bureau de la gestion des investissements. Le Bureau est doté d'un dispositif de gouvernance complet, qui comprend le Comité de la conformité, lequel est résolu à garantir la transparence de ses activités et à mettre l'accent sur des normes d'honnêteté, d'intégrité et de professionnalisme qui ont la direction en leur centre. L'équipe chargée du contrôle de la conformité a pour mission de détecter, d'évaluer et de contrôler les risques de non-conformité aux règles et de communiquer l'information y relative en ce qui concerne les opérations d'investissement du Bureau et le comportement des membres du personnel.

En 2020, à l'issue d'une vérification faite par une tierce partie accréditée et indépendante, le Bureau de la gestion des investissements a obtenu la certification GIPS (Normes internationales de présentation des performances), une première dans son histoire. La vérification indépendante se fait sur une base annuelle et l'objectif est de conserver cette certification dans les années à venir. La vérification fournit l'assurance que les politiques et procédures des propriétaires d'actifs en ce qu'elles ont trait à la maintenance globale de la Caisse, ainsi que le calcul, la présentation et la distribution des performances, ont été conçues en conformité avec les normes GIPS et appliquées sans exception. Les politiques relatives au contrôle de la conformité englobent la politique relative aux dons, aux dépenses de représentation et aux activités extérieures, la politique et la procédure concernant les placements effectués à titre personnel, la politique relative aux congés obligatoires, la politique relative aux informations sensibles, à la classification des documents et à la gestion des dossiers, et la politique de lutte contre la fraude et la corruption. Le Bureau a adopté une politique en matière de conflits d'intérêts et de récusation en janvier 2021. Une politique révisée sur le risque de réputation a également été adoptée et mise en application en août 2021.

En ce qui concerne l'Administration des pensions, l'équipe chargée de la gestion du risque institutionnel, qui est rattachée à la Section du contrôle des risques et des services juridiques, veille à l'application des politiques et méthodes de contrôle

des risques et de contrôle interne de la Caisse et les actualise.

L'équipe a pour objectifs de faire en sorte qu'une approche institutionnelle de la gestion des risques et du contrôle interne soit intégrée dans les mécanismes de planification stratégique et de prise de décision, d'évaluer, de signaler et de suivre les risques institutionnels, et de sélectionner et mettre en œuvre, en étroite collaboration avec la direction, des stratégies d'atténuation des risques.

Elle présente des rapports au Groupe de travail sur la gestion globale des risques, coordonne la stratégie de continuité des opérations et assure le secrétariat des réunions du groupe de travail sur la continuité des opérations, concourt à la description et à la mise à l'essai des contrôles internes pour faciliter l'établissement de la déclaration de la Caisse relative au contrôle interne, assure la liaison avec les mécanismes de contrôle de la Caisse, et travaille en étroite coordination avec le Bureau de la gestion des investissements pour ce qui est des questions de contrôle des risques institutionnels et de contrôle interne.

Opérations et systèmes d'information

La Section des systèmes d'information a renforcé ses effectifs de façon à assumer des fonctions essentielles relatives à la sécurité de l'information et à la continuité des opérations, ainsi que des services d'assistance technique. Les appels d'offres portant sur un nouveau fournisseur d'infrastructure en tant que service et un logiciel de gestion des services informatiques ont été menés à bien et les contrats sont en cours de négociation. Après le passage à l'infrastructure Office 365 dans le cloud, de nouvelles fonctions et responsabilités ont été définies pour les groupes fonctionnels de la Section des systèmes d'information, et de nouveaux programmes ont été mis en service.

Les appels d'offres pour la mise en service de nouveaux systèmes de gestion des investissements alternatifs et de gestion des risques et des performances ont été menés à bien. L'appel d'offres relatif à un système de gestion intégré des actifs axé sur les achats a notablement progressé en 2021.

En 2021, à l'issue de la certification annuelle, le Bureau de la gestion des investissements a conservé la certification ISO 27001:2013 (sécurité de l'information) et ISO 22301:2019 (continuité des opérations). Des outils axés sur la prévention

de la perte de données et le suivi de la gestion des événements et des informations de sécurité ont également permis de renforcer la sécurité de l'information.

Le Comité directeur pour l'informatique et les communications a commencé à se réunir tous les mois et sa composition a été élargie en raison de l'effet et de l'importance des projets et initiatives technologiques dans l'ensemble du Bureau de la gestion des investissements. De grands progrès ont également été faits en ce qui concerne les capacités de l'équipe chargée des systèmes d'information : la gestion des données a été renforcée, le Bureau de la gestion des projets s'occupe désormais des grands projets et un bureau de la gestion des fournisseurs a été créé.

Pour réduire le nombre d'exceptions et d'échecs touchant le règlement des transactions et augmenter la part du traitement STP (straight-through-processing, ou traitement en filière continue), l'équipe Opérations a mené en 2021 un projet visant à regrouper plus de 40 comptes et lancé un projet qui permettra au dépositaire de recevoir les notifications SWIFT via la plateforme Central Trade Manager (CTM SN) de DTCC (Depository Trust and Clearing Corporation). La plateforme prévoit une gestion par exception et il n'est plus nécessaire de tenir à jour manuellement les instructions de règlement standard pour les actions et les titres à revenu fixe pour la plupart des courtiers, ce qui réduit considérablement le risque de règlement dû à des instructions incorrectes ou reçues tardivement.

Dans le cadre de son devoir de précaution, le Bureau de la gestion des investissements s'est doté d'une procédure d'examen pour aider les gérants de portefeuille à sélectionner des investissements alternatifs. L'examen porte sur les aspects opérationnels des fonds ciblés, notamment les processus de validation des instructions de virement, les capacités de communication de l'information et la compréhension de l'environnement d'audit et de contrôle interne de la Caisse.

Compte tenu de l'importance que revêt la gestion des données, le programme Données a été relancé et un appel d'offres a été lancé aux fins de l'acquisition d'une plateforme robuste de gestion des investissements alternatifs.



5

Investissements durables

Investissements durables

En 2021, le Bureau de la gestion des investissements a continué d'améliorer la prise en compte des questions d'environnement, de société et de gouvernance (ESG) dans la constitution de son portefeuille et a mis tout particulièrement l'accent sur les changements climatiques. La Caisse entend prendre des mesures pour contribuer à la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur la réduction des émissions de dioxyde de carbone, conformément aux orientations données par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que pour réduire le risque de portefeuille lié aux changements climatiques. L'objectif est d'assurer la viabilité à long terme de la Caisse.

En tant que membre de l'initiative des Nations Unies « Net-Zero Asset Owner Alliance » (alliance des détenteurs d'avoirs engagés en faveur de la neutralité carbone), que la Caisse a rejointe en 2020, le Bureau de la gestion des investissements est déterminé à achever d'ici à 2050 la transition de son portefeuille d'investissement vers des émissions de gaz à effet de serre nulles en valeur nette. La Caisse a publié ses premiers objectifs intermédiaires en juin 2021. Le Bureau s'est engagé à réduire de 29 % d'ici à la fin de 2021 et de 40 % d'ici à 2025 la valeur absolue des émissions de gaz à effet de serre pour ce qui était des entreprises représentées dans son portefeuille d'actions et d'obligations de sociétés. En 2021, il a réduit ces émissions de plus de 30 %.

La Caisse a obtenu ces résultats en se désengageant des gros pollueurs (en particulier de la chaîne de valeur des combustibles fossiles), en maintenant ses investissements dans les titres de sociétés en cours de transition et en renforçant la coopération avec celles-ci, de même qu'en continuant d'investir dans des solutions vertes. Le désengagement concernait tous les titres de sociétés participant à la chaîne de valeur des combustibles fossiles – extraction et production, pipelines et transport, équipements et services, raffinage, pétrochimie, commerce, distribution et commerce de détail. En 2021, la Caisse a retiré de ses portefeuilles d'actions et de titres à revenu fixe les titres de sociétés qui tiraient plus de 10 % de leurs recettes des combustibles fossiles (pétrole et gaz, charbon thermique et biocarburants) ou plus de 1 % de leurs recettes du charbon thermique, et n'investira plus du tout dans ces entreprises ; il ne sera envisagé d'investir que dans celles dont le modèle d'activité est en transition vers une économie à faible émission de carbone.

Le Bureau de la gestion des investissements a également publié son premier rapport rendant compte de l'action qu'il mène pour donner suite aux recommandations de l'Équipe spéciale des informations financières ayant trait au climat. Il y décrit les mesures prises pour prendre en considération les quatre domaines stratégiques autour desquels s'articulent

les recommandations de l'Équipe spéciale. En ce qui concerne la gouvernance, le processus décisionnel du Bureau relatif aux questions climatiques est assujéti à un dispositif de contrôle bien structuré, qui a le Secrétaire général à sa tête. Pour ce qui est de la stratégie, le Bureau a pris la mesure des risques physiques et transitoires qui pèsent sur la valeur des actifs de la Caisse et s'est doté de stratégies pour les atténuer : il s'agit pour lui d'atteindre un niveau d'émission nul en valeur nette d'ici à 2050 et de se conformer au scénario de 1,5 degré Celsius du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. S'agissant de la gestion des risques, il utilise des méthodes mises au point en interne et fait appel à des tiers pour déceler les risques ; il se livre à des opérations de désinvestissement et d'investissement dans des entreprises en transition et dialogue avec elles pour gérer les risques climatiques et tirer parti des possibilités dans ce domaine. Enfin, en ce qui concerne les indicateurs et les objectifs, le Bureau utilise les paramètres d'émissions des trois premiers domaines stratégiques pour évaluer les risques et a pour objectif de réduire de 40 % avant 2025 par rapport à 2019 la part des titres de sociétés émettant des gaz à effet de serre qu'il détient dans son portefeuille.

Le Bureau a également mis au point de nouveaux outils en vue d'améliorer la prise en compte des questions d'environnement, de société et de gouvernance dans les opérations d'investissement. En particulier, il a établi de nouveaux critères d'investissement pour que les spécialistes des investissements puissent accéder facilement aux informations ESG provenant de diverses sources. S'agissant des valeurs non cotées, des contrôles préalables sont effectués en vue de mesurer le degré d'intégration de ces questions dans les activités d'investissement des gérants externes.

Le Bureau a exercé son droit de vote dans presque toutes les réunions où il était habilité à le faire et il a engagé un dialogue avec plus de 500 entreprises dans le monde. Il vise ainsi à influencer les entreprises dans lesquelles il investit pour qu'elles s'attaquent aux questions d'environnement, de société et de gouvernance qui pourraient compromettre la viabilité à long terme de ses investissements.

L'année 2021 en quelques points



Réduction de plus de 30 % de la part des titres de sociétés émettant des gaz à effet de serre détenus dans le portefeuille d'actions et obligations de sociétés



Désengagement du secteur des combustibles fossiles



Dialogue avec plus de 500 entreprises sur les questions d'environnement, de société et de gouvernance

Résultats obtenus

L'INVESTISSEMENT DURABLE EN QUELQUES DATES



NOTRE CADRE ACTUEL

Nous suivons les politiques et les méthodes mises au point par le Bureau de la gestion des investissements de sorte que la notion de durabilité soit prise en considération dans l'ensemble de la Caisse. La politique d'investissement a été mise à jour en 2019 de façon à y intégrer des considérations relatives à la durabilité.

Ces considérations président à la construction du portefeuille. Le Bureau prend en compte les questions d'environnement, de société et de gouvernance dans sa stratégie d'investissement durable, à tous les stades de la prise de décisions relatives aux investissements. L'approche suivie comprend trois composantes :

Exclusion

Pas d'investissements dans les secteurs du tabac, des armements et des combustibles fossiles

Intégration des questions ESG

Prise en compte des questions ESG au stade de la sélection des actions cotées et des titres à revenu fixe ; diligence raisonnable en ce qui concerne ces questions pour les investissements dans le non-coté

Activités faisant suite à l'investissement

Vote par procuration et dialogue soutenu avec les partenaires externes aux fins d'une gestion dynamique des investissements

6

Questions actuarielles et
gestion actif-passif

Évaluation actuarielle

La Caisse est soumise à une évaluation actuarielle, qui repose sur diverses hypothèses économiques et démographiques et sert à modéliser l'avenir de même qu'à cerner les incertitudes : l'évaluation a lieu tous les deux ans. Elle sert à évaluer les passifs – ou engagements – actuels et futurs et à établir une comparaison avec les actifs actuels et projetés. Les engagements s'étalant en moyenne sur 40 ans, l'évaluation actuarielle dégage les perspectives à long terme en ce qui concerne les actifs de la Caisse. Les fluctuations à court terme des actifs sont lissées pour éviter que l'évaluation à long terme ne soit faussée par l'évolution à court terme des marchés des capitaux (à la hausse comme à la baisse), qui n'a pas d'incidence sur l'aptitude de la Caisse à honorer ses engagements. Les résultats de l'évaluation la plus récente de la Caisse, arrêtée au 31 décembre 2021, ont été présentés au Comité mixte à sa soixante-douzième session en juillet 2022. La prochaine évaluation actuarielle rendra compte de la situation de la Caisse au 31 décembre 2023.

Dans l'évaluation actuarielle, la solvabilité de la Caisse est envisagée sous deux angles :

- **Une évaluation fondée sur un groupe avec entrants :** cette évaluation suppose que la Caisse reste ouverte aux participants existants et aux nouveaux participants. La mesure clé est le taux de cotisation requis, qui est le taux

de cotisation théorique permettant de maintenir un équilibre entre le passif et l'actif à long terme. Il donne une mesure de la santé globale de la Caisse ;

- **Une évaluation fondée sur un groupe sans entrants :** comme c'est le cas pour de nombreux fonds de pension nationaux, il s'agit d'une évaluation qui est prévue dans les Statuts de la Caisse. La mesure clé de cette évaluation est le taux de couverture des prestations par les cotisations, qui donne un aperçu de l'aptitude de la Caisse à faire face à ses obligations dans une situation où elle n'admet plus de participants.

Les facteurs qui influent sur la solvabilité de la Caisse englobent le rendement des investissements, les tendances relatives aux participants, y compris pour ce qui est des comportements, les modifications du régime des prestations et l'évolution des cotisations versées à la Caisse. Le Comité mixte suit de près chacun de ces facteurs, se fondant pour ce faire sur l'évaluation actuarielle, l'analyse biennale des données d'expérience et des conseils émanant du Comité d'actuaire et de l'Actuaire-conseil.

Résultat de l'évaluation de 2021 fondée sur un groupe avec entrants

L'évaluation actuarielle de 2021 a montré que le taux de cotisation requis s'établissait à 21,4 % de la rémunération ouvrant droit à pension, ce qui, comparé au taux de cotisation en vigueur, 23,7 %, donne un excédent actuariel de 2,3 %. Le diagramme suivant montre l'évolution des résultats dans le temps.

Différences entre le taux de cotisation requis et le taux en vigueur



Résultat de l'évaluation de 2021 fondée sur un groupe sans entrants

L'évaluation a montré que le passif s'élevait à 70 873,8 millions de dollars des États-Unis au

titre des prestations définies, et l'actif à 82 911,7 millions de dollars. Cela équivaut à un taux de couverture des prestations par les cotisations de 117 %, l'évolution de ce taux dans le temps étant présentée ci-après.

Évolution du taux de couverture des prestations par les cotisations



Les résultats de l'évaluation fondée sur un groupe avec entrants et de celle fondée sur un groupe sans entrants montrent que la Caisse est financièrement solide.

Étude de la gestion actif-passif

Un consultant procède tous les quatre ans à une étude de la gestion actif-passif, qui consiste à évaluer les actifs et les passifs de la Caisse ; cette étude est ensuite examinée par le Comité de suivi de la solvabilité de la Caisse et de la gestion actif-passif.

Les objectifs principaux de l'étude sont les suivants :

- Déterminer si le taux de cotisation en vigueur sera suffisant à l'avenir ;
- Établir si le taux de solvabilité restera dans une fourchette acceptable ;
- Évaluer la répartition actuelle des actifs et la répartition qui pourrait éventuellement être retenue ;
- Déterminer si le taux de rendement supposé des investissements est susceptible d'être atteint à long terme.

Le Bureau de la gestion des investissements se sert de cette étude pour établir la stratégie d'investissement de la Caisse, et le Comité mixte pour comprendre les effets des changements qui pourraient être apportés à la structure du régime et ceux des tendances démographiques futures.

La dernière étude de la gestion actif-passif a eu lieu en 2019 et ses résultats ont été publiés la même année. Les principales conclusions sont les suivantes :

- Le taux de rendement réel des investissements reste le facteur le plus important en ce qui concerne le maintien de la solvabilité ;
- Le taux de cotisation actuel (23,7 %) reste approprié ;
- Aucun problème de liquidité n'est prévu pour la Caisse au cours des 30 prochaines années.

La prochaine étude devrait être achevée en 2023.





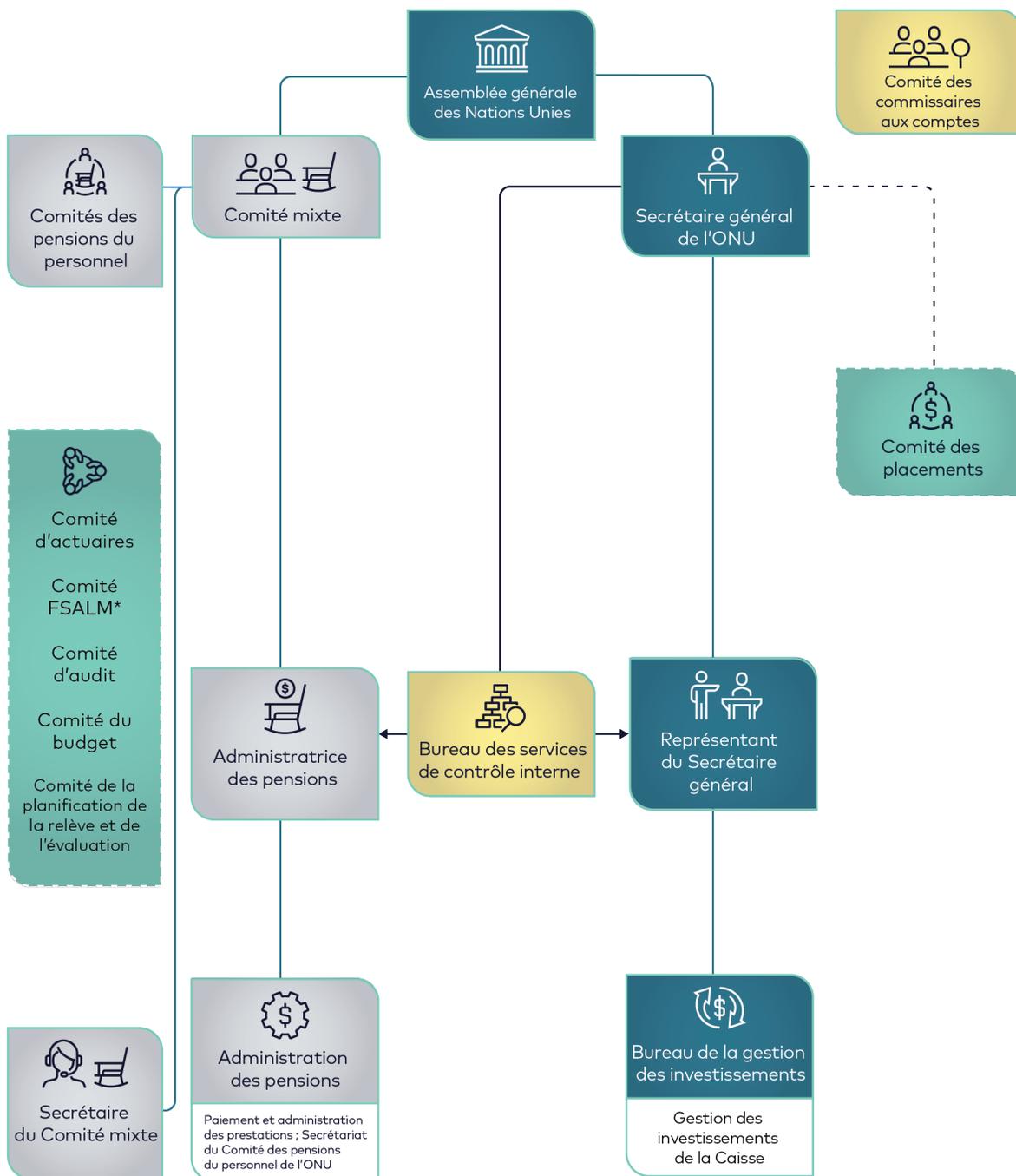
Gouvernance

Gouvernance

La Caisse est administrée par le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, l'Administratrice des pensions, les comités des pensions du personnel des diverses organisations affiliées et les secrétariats desdits comités. Depuis 2019, la gouvernance de la Caisse figure en bonne place dans le programme de travail du Comité mixte et dans celui de l'Assemblée générale des Nations Unies. Par sa résolution 73/274, l'Assemblée a créé le poste de Secrétaire du Comité mixte, avec effet au 1er janvier 2020. Les débats sur la gouvernance ont donné lieu à l'adoption d'un ensemble complet de réformes auquel l'Assemblée a donné son appui dans sa résolution 76/246. Dans le cadre de ces réformes, le Comité mixte a précisé les responsabilités de ses membres et tient des réunions plus fréquentes.



Organigramme de la gouvernance



*Comité de suivi de la solvabilité de la Caisse et de la gestion actif-passif

Administration de la Caisse

COMITÉ MIXTE DE LA CCPNU



Fonctions: le Comité mixte formule des recommandations, qu'il soumet à l'Assemblée générale pour approbation, notamment en ce qui concerne le budget, les modifications à apporter aux Statuts et aux Règlements, et la gouvernance. Il rend également compte de la solvabilité de la Caisse à long terme (30 ans ou plus) et formule de temps à autre des observations et des suggestions sur la politique d'investissement.



Composition: le Comité mixte se compose de 33 membres, dont 11 représentent les organes directeurs des organisations affiliées, 11 sont désignés par la ou le chef de l'administration de chacune des organisations affiliées et 11 sont élus par les participants fonctionnaires de ces organisations. Participent aux réunions du Comité mixte différentes personnes qui n'ont pas le droit de vote, comme les représentants des retraités.

COMITÉ PERMANENT



Fonctions: nommé par le Comité mixte, le Comité permanent est habilité à agir au nom du Comité mixte lorsque celui-ci n'est pas en session. Il examine également les recours dont il a été saisi à l'encontre de décisions prises par les comités des pensions du personnel ou l'Administratrice des pensions.



Composition: le Comité compte 15 membres, dont cinq représentent les organes directeurs des organisations affiliées, cinq sont désignés par la ou le chef de l'administration de chacune des organisations affiliées et cinq sont élus par les participants fonctionnaires de ces organisations. En outre, des représentants des retraités peuvent participer aux réunions du Comité, mais n'ont pas le droit de vote.

COMITÉS DES PENSIONS DU PERSONNEL ET LEURS SECRÉTAIRES



Fonctions: pour chaque organisation affiliée, un comité des pensions du personnel gère la participation des fonctionnaires à la Caisse et est habilité à se prononcer sur les demandes de détermination de l'incapacité aux fins de l'octroi d'une pension d'invalidité.



Composition: chaque comité de pension du personnel est composé d'un nombre égal de membres représentant : i) l'organe directeur ; ii) la ou le chef de l'administration ; iii) les participants fonctionnaires de l'organisation affiliée.



Secrétaires : le secrétariat de la Caisse assure le secrétariat du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies. Les secrétaires des comités des pensions du personnel des autres

organisations affiliées sont nommés par la ou le chef de l'administration de l'organisation affiliée concernée, sur recommandation du comité des pensions du personnel.

Comités du Comité mixte

Le Comité mixte a délégué une partie du travail d'examen aux comités ci-après. Néanmoins, la responsabilité finale des décisions incombe au Comité mixte, qui se prononce sur les recommandations faites par les comités.

COMITÉ D'ACTUAIRES



Fonctions: le Comité d'actuares donne au Comité mixte des avis sur les questions actuarielles que soulève l'application des Statuts de la Caisse.



Composition: le Comité est composé d'au moins cinq actuares indépendants, originaires de différentes régions, qui siègent à titre bénévole, sont reconnus dans leur domaine et apportent une perspective externe. Les membres sont nommés par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, sur recommandation du Comité mixte.

COMITÉ DE SUIVI DE LA SOLVABILITÉ DE LA CAISSE ET DE LA GESTION ACTIF-PASSIF



Fonctions: le Comité de suivi de la solvabilité de la Caisse et de la gestion actif-passif suit la solvabilité de la Caisse et formule des conseils et des recommandations à l'intention du Comité mixte sur les questions d'actif et de passif.



Composition: le Comité se compose de huit membres désignés par le Comité mixte, à raison de deux représentants ou représentantes pour chacun des trois groupes constitutifs du Comité mixte et de deux membres désignés par la Fédération des associations d'anciens fonctionnaires internationaux (FAAFI). Il bénéficie du concours de l'Actuaire-conseil et des membres du Comité d'actuares et du Comité des placements.

COMITÉ D'AUDIT



Fonctions: le Comité d'audit aide le Comité mixte à s'acquitter de ses fonctions de contrôle concernant : a) l'exercice et l'indépendance des fonctions d'audit interne et externe ; b) les rapports comptables, les rapports financiers et les rapports d'audit de la Caisse ; c) le respect de la Charte de l'audit interne de la Caisse ainsi que des dispositions des Statuts et du Règlement administratif de la Caisse concernant les audits.



Composition: le Comité est composé de six membres reflétant la composition tripartite du Comité mixte, de deux experts externes et d'un membre représentant la FAAFI.

COMITÉ DE LA PLANIFICATION DE LA RELÈVE ET DE L'ÉVALUATION



Fonctions: Le Comité de la planification de la relève et de l'évaluation aide le Comité mixte à sélectionner les hauts responsables de la Caisse, en particulier l'Administrateur(trice) des pensions, l'Administrateur(trice) adjoint(e) des pensions, et le (la) Secrétaire du Comité mixte, pour recommandation au Secrétaire général, et élabore des méthodes d'évaluation concernant les fonctions concernées.



Composition: le Comité est composé de six membres reflétant la composition tripartite du Comité mixte, de deux experts externes et de deux membres représentant la FAAFI.

COMITÉ DU BUDGET



Fonctions: le Comité du budget conseille le Comité mixte sur le projet de budget concernant les dépenses d'administration de la Caisse, qui est présenté à l'Assemblée générale, sur l'exécution du budget et sur les prévisions budgétaires révisées, ainsi que sur la méthode d'établissement du budget de la Caisse.



Composition: le Comité est composé de six membres reflétant la composition tripartite du Comité mixte, de deux experts externes et de deux membres représentant la FAAFI.

Comité des placements



Fonctions: le Comité des placements conseille le Secrétaire général de l'ONU sur l'investissement des avoirs de la Caisse.



Composition: le Comité se compose de neuf membres et de membres ad hoc nommés par le Secrétaire général, après avis du Comité mixte et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, et dont la nomination est confirmée par l'Assemblée générale.

Réunions du Comité mixte

Le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies a tenu sa soixante-neuvième session en ligne, du 22 au 30 juillet 2021.

Il a pris note de l'excellente santé financière et des résultats opérationnels de la Caisse. Il a approuvé le budget d'administration de la Caisse pour 2022, les états financiers portant sur 2020 et les hypothèses à utiliser pour l'évaluation actuarielle qui serait arrêtée au 31 décembre 2021. Le Comité mixte a fait de la bonne gouvernance une priorité et adopté une série de propositions concernant la présence de ses membres avec ou sans droit de vote, la fréquence des réunions et les mesures d'efficacité visant à améliorer l'efficacité de ses mécanismes de contrôle et de prise de décisions. Il a adopté des modifications concernant les Statuts ayant

pour effet l'établissement d'une politique de déontologie qui complète son code de conduite. Il a également approuvé des mesures visant à rationaliser l'administration des dossiers d'invalidité, des critères encadrant les cas où les bénéficiaires d'une pension d'invalidité exercent une activité rémunérée tout en étant considérés comme demeurant frappés d'incapacité, et des modifications portant sur le système d'ajustement des pensions.

Le Comité des placements s'est réuni quatre fois en 2021 et a continué de conseiller le Représentant du Secrétaire général sur l'évolution de l'économie mondiale et des marchés financiers. Le Comité d'actuaire a tenu sa réunion en juin 2021 et s'est principalement concentré sur la méthode et les hypothèses à retenir pour l'évaluation actuarielle qui serait arrêtée au 31 décembre 2021.

En 2021, le Comité d'audit s'est réuni trois fois et le Comité de suivi de la solvabilité de la Caisse et de la gestion actif-passif, deux fois. Le second s'est concentré sur le suivi des risques pesant sur la solvabilité de la Caisse. Le Comité d'audit a continué de s'intéresser à l'audit interne et externe, à la gestion financière, à la gestion des risques et au dispositif de contrôle interne. Le Comité mixte a trouvé qu'il était efficace de déléguer une partie de ses activités d'examen aux comités, qui pouvaient consacrer plus de temps à certains sujets pointus, entrer dans plus de détails et dialoguer avec la direction de la Caisse plus efficacement et plus longuement que lui-même. C'est à lui que revient néanmoins le soin de se prononcer sur les recommandations faites par les comités.

Décisions prises par l'Assemblée générale en 2021

En décembre 2021, l'Assemblée générale a adopté la résolution 76/246 dans laquelle elle a, entre autres, approuvé le budget de la Caisse pour 2022.

Elle a pris note avec satisfaction du travail effectué par le Comité mixte en matière de gouvernance pour approuver le plan de réforme de la gouvernance, en tenant compte des meilleures pratiques recommandées par le Groupe de travail sur la gouvernance et en respectant le caractère unique de la Caisse.

Elle a souscrit aux nouveaux accords de transfert de droits à pension conclus avec la Banque européenne d'investissement et le Fonds européen d'investissement, approuvés par le Comité mixte.

L'Assemblée générale a également approuvé des modifications qu'il était proposé d'apporter à certaines dispositions des Statuts et du système d'ajustement des pensions. Le nouvel article 6 d) des Statuts se fait l'écho de la disposition de la section C.1 du Règlement intérieur, tandis que le nouvel article 33 g) permet aux bénéficiaires d'une pension d'invalidité au sens de l'alinéa a) de l'article 33 d'exercer une activité rémunérée tout en étant considérés comme demeurant frappés d'invalidité.

Les Statuts et les règlements en vigueur au 1er janvier 2022 sont disponibles sur le site Web de la Caisse.

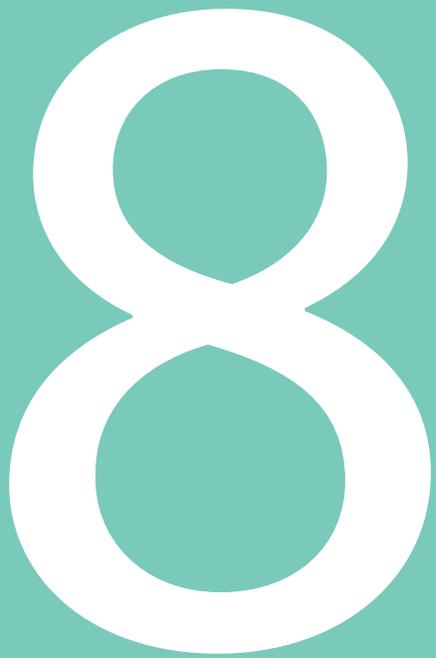


Product 7
Product 8
Product 1
Product 2
Product 3
Product 4
Product 5
Product 6

0 50 100 150 200 250

20 30 40 50 60 70 80 90 100

0 10 20



États financiers

Certification des états financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2021

Les états financiers de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies pour l'année terminée le 31 décembre 2021 ont été établis conformément aux Statuts, aux Règlements et au système d'ajustement des pensions de la Caisse, aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS), publiées par le Conseil des normes comptables internationales pour le secteur public, et à la norme comptable internationale 26 (Comptabilité et rapports financiers des régimes de retraite), publiée par le Conseil des normes comptables internationales. Les principales méthodes comptables utilisées pour établir ces états sont récapitulées dans les notes y afférentes. Celles-ci donnent des renseignements et explications complémentaires sur les activités financières de la Caisse au cours de la période considérée.

(Signé) Karl-Ludwig Soll

Le Directeur financier de la Caisse commune
des pensions du personnel des Nations Unies
(New York)

État de l'actif net disponible pour le versement des prestations

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31-Déc-21	31-Déc-20	Aug/Dim
ACTIF	91 769 192	81 785 717	12%
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 625 122	591 585	175%
Investissements			
Actions	52 022 627	48 245 215	8%
Valeurs à revenu fixe	24 741 886	22 377 531	11%
Actifs réels	6 613 872	5 627 373	18%
Investissements alternatifs et divers	6 477 746	4 641 189	40%
	89 856 131	80 891 308	11%
Créances sur des administrations fiscales	64 701	52 150	24%
Créances sur des administrations fiscales	223 238	250 674	-11%
PASSIF	309 639	274 042	13%
Assurance maladie après la cessation de service et autres avantages du personnel	119 720	116 330	3%
Autres passifs et charges à payer	189 919	157 712	20%
Actif net disponible pour le versement des prestations	91 459 553	81 511 675	12%

État des variations de l'actif net disponible pour le versement des prestations

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2021	2020	Aug/Dim
Revenus des investissements et coûts connexes			
Variation nette de la juste valeur des investissements	8 709 060	8 208 579	6%
Intérêts créditeurs	582 824	598 316	-3%
Dividendes	893 950	817 362	9%
Recettes provenant de fonds communs de placement immobilier	78 015	74 344	5%
Coûts de transaction, frais de gestion et impôts	(216 678)	(182 561)	19%
	10 047 171	9 516 040	6%
Cotisations	2 969 265	2 847 147	4%
Prestations de retraite	2 977 543	2 790 109	7%
Dépenses d'administration (montant net)	91 015	95 881	-5%
Augmentation de l'actif net disponible pour le versement des prestations	9 947 878	9 477 197	5%

État des prestations accumulées

Valeur actuarielle totale des droits à prestations accumulés

(En millions de dollars des États-Unis)

	Année terminée le 31 décembre		
	2021	2020	2019
Participants touchant actuellement des prestations	36 784	35 701	34 703
Participants ne travaillant plus pour l'une des organisations affiliées, mais ne touchant pas encore de prestations	1 810	1 963	1 852
Participants en activité ayant des droits acquis	26 790	24 343	22 136
Participants n'ayant pas de droits acquis	1 272	1 252	1 138
Total	66 656	63 259	59 829

Notes:

- 1) Les montants reflètent les ajustements au coût de la vie (système d'ajustement des pensions).
- 2) Les montants pour 2019 et 2021 sont tirés d'évaluations actuarielles complètes, et ceux pour 2020 d'une évaluation, sans données démographiques, réutilisant des éléments de l'évaluation précédente.

Rapport du Comité des commissaires aux comptes : opinion des commissaires aux comptes

Opinion

Nous avons audité les états financiers de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui comprennent l'état de l'actif net disponible pour le versement des prestations (état I) au 31 décembre 2021, l'état des variations de l'actif net disponible pour le versement des prestations (état II), l'état des flux de trésorerie (état III) et l'état comparatif des montants inscrits au budget (dépenses d'administration) et des montants effectifs, présentés sur une base comparable (état IV) ainsi que les notes relatives aux états financiers, y compris un récapitulatif des principales méthodes comptables.

Nous considérons que les états financiers donnent pour tout élément de caractère significatif une image fidèle de l'actif net dont disposait la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies pour le versement des prestations au 31 décembre 2021, ainsi que des variations de cet actif et des flux de trésorerie de la Caisse pour l'année terminée à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS) et à la norme comptable internationale 26.

Base de notre opinion

Nous avons procédé à l'audit conformément aux Normes internationales d'audit. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont énoncées à la section « Responsabilités des commissaires aux comptes concernant l'audit des états financiers ». Nous sommes indépendants de la Caisse, conformément aux règles déontologiques qui s'appliquent à l'audit des états financiers, et nous nous sommes acquittés de nos responsabilités dans le respect de ces règles. Nous estimons que les éléments que nous avons réunis à l'occasion de notre audit sont appropriés et suffisants pour nous permettre de former notre opinion.

Informations autres que les états financiers et le rapport des commissaires aux comptes

Les autres informations présentées dans le présent rapport ont été établies, dans la limite des attributions respectives que leur confèrent les Statuts de la Caisse, par l'Administratrice des pensions de la Caisse et le Représentant du

Secrétaire général pour les investissements de la Caisse et comprennent l'aperçu de la situation financière pour l'année terminée le 31 décembre 2021 (chap. IV), mais non les états financiers ni le rapport des commissaires aux comptes à proprement parler.

Notre opinion sur les états financiers ne porte pas sur ces autres informations et nous ne formulons aucune expression d'assurance à leur égard.

Nous sommes tenus dans le cadre de l'audit des états financiers de prendre connaissance de ces autres informations et de nous assurer qu'elles concordent avec les états financiers et avec les constatations que l'audit nous a permis de dégager et qu'elles ne présentent pas d'anomalies significatives. Nous sommes tenus de rendre compte de toute anomalie significative que nous pourrions déceler à cette occasion. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des organes de gouvernance en matière d'états financiers

Il incombe à l'Administratrice des pensions de la Caisse et au Représentant du Secrétaire général pour les investissements de la Caisse, dans la limite des attributions que leur confèrent les Statuts de la Caisse, d'établir des états financiers conformes à la norme comptable internationale 26 (norme IAS 26) et aux normes IPSAS, qui présentent une image fidèle de la situation de la Caisse et d'exercer le contrôle interne qu'ils jugent nécessaire pour permettre d'établir des états exempts d'inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à l'erreur.

Lors de l'établissement des états financiers, la direction est tenue d'évaluer la capacité de la Caisse de poursuivre son activité, de rendre compte, le cas échéant, des éléments touchant la continuité d'activité et de considérer que la Caisse poursuivra son activité, à moins qu'elle n'ait l'intention de procéder à la liquidation de la Caisse ou de mettre fin à l'activité de la Caisse, ou qu'elle n'ait pas d'autre solution à sa portée.

Les organes de gouvernance sont tenus de superviser la procédure d'information financière de la Caisse.

Responsabilités des commissaires aux comptes concernant l'audit des états financiers

Notre objectif est d'acquiescer l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à l'erreur, et de publier un rapport dans lequel nous faisons part de notre opinion. L'assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé ; elle ne garantit cependant pas qu'un audit mené conformément aux Normes internationales d'audit permette de déceler systématiquement les anomalies significatives. Les anomalies peuvent tenir à la fraude ou à l'erreur et sont considérées comme significatives si, individuellement ou collectivement, elles peuvent influencer les décisions économiques que les utilisateurs prendront sur la base des états financiers.

Dans le respect des Normes internationales d'audit, nous exerçons notre jugement professionnel et un esprit critique tout au long de l'audit. Nous menons également les activités suivantes :

- (a) nous décelons et évaluons les risques que pourrait poser la présence d'inexactitudes significatives dans les états financiers, que celles-ci soient dues à la fraude ou à l'erreur, nous concevons et appliquons des procédures d'audit adaptées à ces risques et nous réunissons à l'occasion de notre audit des éléments qui sont appropriés et suffisants pour nous permettre de former notre opinion. Le risque de ne pas déceler une inexactitude significative découlant d'une fraude est plus élevé que celui lié à une inexactitude résultant d'une erreur, car la fraude peut recouvrir des actes de collusion ou de falsification, des omissions intentionnelles, de fausses déclarations ou le non-respect des procédures de contrôle interne ;
- (b) nous évaluons les contrôles internes exercés par la Caisse afin de concevoir des procédures d'audit appropriées, mais notre intention n'est pas d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ces contrôles ;
- (c) nous évaluons les méthodes comptables suivies et les estimations faites par l'administration, de même que l'information dont elle fait état ;
- (d) nous tirons des conclusions concernant l'utilisation par la direction du principe de la continuité d'activité et, nous fondant sur les éléments que nous avons réunis dans le cadre de l'audit, nous estimons s'il existe une incertitude significative quant à des événements ou des circonstances qui pourraient compromettre la capacité de la Caisse de poursuivre son activité. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'appeler l'attention sur les informations pertinentes figurant dans les états financiers et d'émettre une opinion modifiée si elles ne sont pas satisfaisantes. Nos conclusions sont fondées sur les éléments réunis à la date d'établissement de notre rapport, mais nous ne pouvons pas nous engager pour l'avenir puisque l'on ne peut pas exclure que des circonstances ou des événements futurs empêchent la Caisse de poursuivre son activité ;
- (e) nous évaluons la présentation générale, la structure et la teneur des états financiers et des informations qui les accompagnent ; nous évaluons également si les états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents avec fidélité.

Nous communiquons avec les organes de gouvernance concernant, entre autres points, l'étendue et le calendrier de l'audit et les principales constatations, notamment les insuffisances significatives concernant les contrôles internes que nous pourrions avoir décelées dans le cadre de nos activités.

Rapport sur les autres obligations légales ou réglementaires

Nous estimons que les opérations comptables de la Caisse qui ont retenu notre attention ou que nous avons examinées par sondage dans le cadre de notre audit ont été, dans tous leurs aspects significatifs, conformes au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, aux règles de gestion financière de la Caisse et aux autorisations de leurs organes délibérants.

Conformément à l'article VII du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, nous avons également établi un rapport détaillé sur notre audit.

(Signé)

Jorge **Bermúdez**

Le Contrôleur général de la République du Chili et Président du Comité des commissaires aux comptes (auditeur principal)

(Signé)

Kay **Scheller**

Le Président de la Cour des comptes fédérale de l'Allemagne

(Signé)

Hou Kai

L'Auditeur général de la Cour des comptes de la République populaire de Chine

Le 21 juillet 2022



CCPPNU

Caisse commune des
pensions du personnel
des Nations Unies

One Dag Hammarskjöld Plaza
885 Second Avenue, New York, NY 10017

www.unjspf.org